

En finir avec les diamants du sang

Loubna Freih Georges et Walter Stresemann, membres du comité exécutif de Human Rights Watch Genève, insistent pour que la Suisse interdise le commerce de diamants du Zimbabwe



Du 18 au 25 mars, Bâle scintillera en accueillant près de 2000 entrepreneurs et 100 000 représentants des industries horlogère et joaillière d'une centaine de pays à l'occasion de Baselworld, la principale manifestation mondiale dans le secteur de l'orfèvrerie.

Il est de notoriété publique que la bijouterie et l'horlogerie sont des secteurs commerciaux piliers dans notre pays. Genève envisage même de développer une plateforme internationale d'échange de diamants.

Si la Suisse souhaite jouer un rôle prédominant sur le marché de la joaillerie tant au niveau national qu'international, elle doit prendre position afin que cessent la vente et la production des «diamants du sang», des gemmes obtenues sur fond d'abus graves des droits de l'homme. En tant que membre du «Kimberley Process Certification Scheme», un groupement international chargé de la surveillance du commerce des diamants, la Suisse dispose de la légitimité nécessaire pour agir dans ce sens.

La Suisse est membre fondateur du Processus de Kimberley, établi en 2003 conjointement par plusieurs gouvernements, groupes industriels et représentants de la société civile pour garantir aussi bien aux bijoutiers qu'à leurs clients que leurs achats de diamants ne se déroulent pas

sous couvert de graves abus, commis notamment par de brutales factions rebelles.

Mais ces abus sont toujours d'actualité... Au Zimbabwe, un rapport publié par Human Rights Watch en juin 2009 a dénoncé le massacre de 200 personnes, le travail forcé, les maltraitements et les viols commis par les militaires zimbabwéens sur les gisements d'exploitation de diamants de Marange. Ces diamants continuent à être exportés clandestinement du Zimbabwe, et, notamment du fait de la passivité du Processus de Kimberley qui se refuse à prendre des mesures fortes, ces gemmes se retrouvent exposées dans les vitrines d'éminents joailliers dans le monde entier.

Des contrôles surprises devraient être faits sur la provenance des diamants dans les ports francs

Le secteur du diamant et les acquéreurs de bijoux de luxe ont besoin d'un Processus de Kimberley qui fonctionne, ce qui nécessite que ses Etats membres, comme la Suisse, agissent activement pour entraver ces abus incessants au Zimbabwe.

Le processus souffre de trois faiblesses majeures. Primo, la charte du groupe fait référence à des diamants issus de conflits uniquement en rapport avec leur utilisation par les groupes de rebelles pour financer leurs luttes contre des gouvernements. Cette définition ne devrait-elle pas être

élargie? De cette façon, le Processus de Kimberley condamnerait les violations des droits de l'homme liées à l'exploitation de diamants, qu'elles soient commises par des armées gouvernementales ou rebelles. Secundo, la conformité aux règles promulguées par le Processus de Kimberley n'est pas contrôlée de manière indépendante, et les sanctions pour violations sont rares. Tertio, le groupe prend ses décisions à l'unanimité et non pas par vote majoritaire. Il est donc difficile pour un Etat membre de prendre des mesures à l'encontre d'un autre Etat membre qui viole les règles du processus, puisqu'une seule voix suffit pour bloquer une action.

Ainsi, malgré la publication l'été dernier d'un rapport sévère par une commission mandatée par le Processus de Kimberley au sujet des abus commis à Marange, le groupe a voté en novembre contre l'exclusion du Zimbabwe. La République démocratique du Congo, la Namibie, la Russie, l'Afrique du Sud et la Tanzanie (tous membres du Processus de Kimberley) ont voté contre cette suspension. A la place, le groupe a autorisé le Zimbabwe à mettre en œuvre un plan d'action élaboré par le pays lui-même.

En tant que membre fondateur du Processus de Kimberley, et de concert avec les autres membres, particulièrement la Commission européenne, le Canada, les Etats-Unis et Israël (pays qui préside actuellement le groupe), la Suisse devrait œuvrer à corriger les insuffisances de Kimberley. Dans l'immédiat, la Suisse devrait condamner publiquement les abus du Zimbabwe et exiger un

durcissement de l'action entreprise contre ce pays.

La Suisse devrait aussi unir ses forces avec l'industrie joaillière des quatre coins de la planète pour mettre fin au commerce de ces diamants, y compris dans les ports francs jusque dans les aéroports de Zurich et Genève. Le gouvernement suisse pourrait exiger que les importateurs de diamants audient leurs chaînes d'approvisionnement et publient les résultats de ces audits, et que les services de douane effectuent des contrôles surprises sur la provenance des diamants bruts et polis dans les ports francs.

Les détaillants et les grossistes devraient refuser d'acheter des diamants extraits à Marange. Ces diamants peuvent être facilement repérés de par leur teinte et l'utilisation d'une «empreinte», ou par une analyse dont les principes ont été mis au point par le Processus de Kimberley. Les représentants de l'industrie joaillière devraient demander à leurs fournisseurs de confirmer la provenance de leurs diamants, en s'assurant qu'ils ne soient pas issus de Marange, et en présentant des certificats d'authenticité qui attestent de la légitimité des pierres.

La Suisse a beaucoup à perdre si son industrie joaillière se trouve corrompue par les «diamants du sang». Au nom de ses joailliers, consommateurs, et des victimes de Marange ayant terriblement souffert de l'extraction de diamants, le gouvernement suisse devrait clairement prendre position. La Suisse ne devrait plus permettre que des violations des droits de l'homme ternissent le joyau de son activité commerciale.